

- **DÉMÉNAGEMENT PLATEAU et RÉGIE FRANCE INFO** : la confrontation n'est pas le choix des élus !
- **HUB INFO RÉGIONS** : IV3 et ICI dissoutes, FTR prend le relais !
- **PONANT PARC** : Déménagement et Flex office au programme !
- **RÉFÉRENT HARCÈLEMENT DU CSE SIÈGE** : le paritarisme au cœur des débats
- **JO ET PARALYMPIQUES D'HIVER** : des horaires à repréciser
- **VICTOIRES DE LA MUSIQUE** : La Fabrique au rendez-vous
- **AIDE À MAYOTTE** : le CSE Siège a répondu présent.
- **S2 LA QUOTIDIENNE** : Un projet passé sous silence.

• DÉMÉNAGEMENT PLATEAU et RÉGIE FRANCE INFO : la confrontation n'est pas le choix des élus !

S'il y a une chose que les élus ne contestent pas, c'est bien **la nécessité de renouveler les régies de France Télévisions, et bien entendu celle de franceinfo.**

Mais la mise en œuvre d'un tel projet ne peut pas se faire sans information totale et sincère des élus pour qu'ils puissent rendre un avis éclairé sur le projet qui leur est présenté.

Or, le projet présenté comporte de nombreuses lacunes :

- La régie présentée est temporaire, ce qui interroge sur son avenir.
- Les conditions de travail et notamment les circulations entre la régie et le plateau et la rédaction sont loin d'être optimales
- Le projet s'inscrit dans un projet global de renouvellement des régies dont il n'est rien dit dans le dossier présenté aux élus.

La direction reconnaît des maladroites mais insiste sur l'urgence pour franceinfo d'accéder à de nouveaux espaces et à une régie adaptée aux enjeux électoraux que sont les élections municipales et l'élection présidentielle.

Elle l'affirme, ce projet est sans lien direct avec le projet global de renouvellement des régies, ce que contestent **les élus qui n'ont pas souhaité rendre un avis.**

Mais ils tiennent à le rappeler, **ne pas rendre d'avis ne signifie pas bloquer un projet.**

Seule une décision de justice peut stopper le déploiement d'un projet et si la justice considère que les conditions ne sont pas réunies pour que le projet puisse se dérouler sans mettre en péril les conditions de travail, la santé et la sécurité des salariés, effectivement elle peut prendre la décision de le suspendre un projet.

Les élus, eux, doivent se prononcer sur les risques pour la santé, la sécurité, les conditions de travail des salariés impactés par un projet.

Ils ont indiqué qu'ils n'avaient pas la capacité de rendre un avis, ce que **la direction a interprété comme un avis négatif.**

Ce sera donc à la justice de trancher si la direction met en œuvre le projet.

- **HUB INFO RÉGIONS : IV3 et ICI dissoutes, FTR prend le relais**

La création du « Hub Info Régions » acte la disparition de IV3 et réduit à portion congrue la cellule « ICI » implantée au Siège qui ne sera plus qu'une antenne du Hub Info Régions.

C'est désormais FTR implantée à Lyon qui devient le siège de la direction de l'information régionale.

Ce qui frappe les élus, c'est que **ce projet non seulement ne satisfait personne** mais inquiète au plus haut point les salariés des 3 entités concernées.

- **Les personnels d'ICI (12 personnes)**

Ils ont vécu la disparition des éditions nationales de la 3, se sont réorganisés et maintenant que tout fonctionne, tout est à nouveau remis en question avec des impacts sur leur emploi. **10 personnes vont être redéployées à la rédaction nationale mais où ? Rien n'est défini pour l'heure, 2 vont rejoindre le Hub.**

- **Les personnels d'IV3 (22 personnes)**

- 5 des 10 coordinatrices actuellement en poste à IV3 vont intégrer le Bureau des Régions (BDR), entité qui assure la coordination des correspondants régionaux de France 2.
- Les autres n'ont pas actuellement d'affectation précise, elles pourraient rejoindre le pool image, c'est-à-dire l'ancien service des échanges internationaux.
- Le reste de l'équipe d'IV3, cinq régulateurs, deux reporters, deux encadrants seraient maintenus au Siège et constitueraient l'antenne Siège du Hub Info Régions
Leur mission sera d'assurer la régulation technique et la production d'éléments de reportage.

Tous ces changements vont modifier les conditions de travail des salariés (fin du télétravail, fin de la semaine de 4 jours, travail en horaires décalés pour certains, ...) avec des risques psychosociaux non négligeables à la clef.

▪ Le personnel de FTR

Les salariés vont devoir s'approprier les missions aujourd'hui attribuées aux journalistes de la rédaction nationale et de la cellule « ICI » du siège, c'est-à-dire le traitement de l'information y compris internationale, alors même que leur cœur de métier, c'est le régional ! Le début de l'année marquera pour FTR, la fin du JT « Toutes Régions » du midi et du week-end, quant à la bascule, elle est prévue pour le 27 janvier.

Certes, la direction va proposer des formations pour les journalistes, mais le laps de temps qui leur est laissé pour pouvoir s'approprier leurs nouvelles missions est extrêmement court.

Quant à la répartition des tâches au sein de ce collectif, elle reste floue.

La direction explique que c'est une chance pour eux, mais ce n'est pas comme cela que les salariés le vivent. En effet, si le projet présenté précise le rôle du Hub, de l'antenne du siège et du bureau des régions, il ne dit pas comment les salariés des entités ICI, IV3 et FTR vont être repositionnés, qui va faire quoi, avec quels moyens, selon quelle répartition du travail, pour quels types de production, avec quels investissements, dans quel rythme de travail, et selon quel calendrier précis de déploiement pour réaliser les tâches confiées ?

Les modalités opérationnelles du projet n'étant pas encore définies, les élus ont demandé un report de l'avis, le temps que la direction précise les rôles de chacun et les conditions dans lesquelles s'exercerait l'activité.

Devant le refus de la direction, les élus n'ont pu que rendre un avis négatif sur ce projet.

Cet avis négatif n'empêche pas le déploiement du projet, mais engage la direction à redoubler d'attention.

⇒ [Lien vers la résolution](#)

• PONANT PARC : Déménagement et Flex office au programme !

La décision a été actée : le bail sera résilié mi-mai 2026. Conséquences : **le déménagement des personnels de la comptabilité et du service finance et MOA, du service conformité, éthique et déontologie, du service performance et contrôle interne soit au total 89 personnes.**

Elles seront désormais positionnées dans l'immeuble Quadrans et vont se retrouver comme la plupart de leurs collègues, confrontées au Flex office.

Si le service finance et MOA travaille aujourd'hui dans des bureaux ouverts, ce n'est pas le cas des personnels des autres services.

Les élus s'inquiètent de cette situation et insistent sur la nécessité de préparer les salariés à cette nouvelle organisation du travail.

Cela a déjà été démontré par le passé : le passage en Flex office n'est pas simple !

Les membres de la CSSCT sont régulièrement alertés sur de nombreux dysfonctionnements et le besoin d'adapter certains postes de travail aux contraintes vécues par certains salariés.

La direction répond qu'elle a prévu des actions de communication, la désignation d'un référent dans chaque équipe, qui aura pour mission d'être l'interlocuteur des équipes IMG et de la direction.

Les élus insistent sur la nécessité de prendre en considération la situation des salariés en situation de handicap, que celui-ci soit visible ou non, sans pour autant les stigmatiser, mais aussi celle des salariés ayant des fragilités.

Ils prennent acte et pointent un risque sur les conditions de travail des collaborateurs concernés.

Un suivi en CSSCT, et si nécessaire en instance est demandé.

⇒ [Lien vers l'avis](#)

● RÉFÉRENT HARCÈLEMENT DU CSE : le paritarisme au cœur des débats

Fin de mandat pour le référent harcèlement du Siège et l'occasion pour lui de dresser le bilan !

Un bilan en demi-teinte car la parole aujourd'hui n'est pas suffisamment libre pour que les cas de harcèlement puissent tous être traités.

Le référent a aussi insisté sur la nécessité de ne pas minimiser le harcèlement moral, très répandu : "C'est un type d'action commun aux managers toxiques, notamment à la rédaction nationale et à IV3"

Il a appelé la direction à une nouvelle négociation pour renforcer la place des référents dans toutes les instances.

Pour permettre à la parole de libérer, le référent harcèlement estime que des évolutions sont nécessaires.

Il formule ainsi trois demandes :

- L'instance qui traite les cas de harcèlement se doit d'être paritaire, le référent harcèlement du CSE Siège doit y être associé, or ce n'est pas le cas aujourd'hui : la direction mène seule les enquêtes. Cette association doit être accompagnée de moyens, des heures de délégation dédiées doivent être attribuées au référent harcèlement pour qu'il ait la capacité de remplir sa mission.
- Pour permettre une meilleure libération de la parole, l'entreprise doit aller au-delà de la loi et proposer aux salariés un duo homme/femme pour accueillir leurs témoignages. Au cours de la mandature, la commission « Égalité femmes/hommes » et le référent harcèlement ont pu travailler ensemble, les élus souhaitent que cela continue.
- La communication est également importante, elle doit se faire auprès des élus, en instance. Des points réguliers permettraient de mesurer l'importance du phénomène que représentent les comportements de harcèlement, qu'ils soient moraux ou sexuels. La communication doit également concerner les salariés. Il faut renforcer la culture de la confiance pour lutter efficacement contre le harcèlement.

Les élus soutiennent ces demandes et remercient le référent harcèlement pour la qualité de son travail et de son engagement.

⇒ [Lien vers le bilan du référent harcèlement](#)

- JO ET PARALYMPIQUES D'HIVER : une demande de dérogation horaire à préciser

La direction a présenté aux élus les plannings pour les Jeux olympiques d'hiver qui vont se dérouler en Italie sur des sites assez distancés les uns des autres.

Cette présentation a suscité de nombreuses remarques.

La première concerne la qualité des documents présentés, complexes à analyser.

Chaque service travaille dans son coin avec son propre logiciel, les documents sont ensuite réunis et transmis aux élus, sans que ceux-ci puissent comprendre la cohérence des informations transmises.

Les élus demandent un peu plus de coordination.

Leur seconde observation concerne les plannings présentés, des plannings qui ne correspondent pas à la réalité, et donc sur lesquels il est très compliqué de rendre un avis.

La direction explique que la période électorale les contraint à présenter les plannings en amont, et que par voie de conséquence, il ne s'agit là que de plannings prévisionnels, qu'il faudra réadapter.

Ce n'est pas entendable pour les élus : ils prennent acte mais demandent à la Direction de leur transmettre dès que possible des plannings mis à jour et donc, plus en lien avec la réalité de l'opération.

⇒ [Lien vers l'avis](#)

- VICTOIRES DE LA MUSIQUE : La fabrique en 1ère ligne

Dans le cadre de la captation et de la retransmission en direct des Victoires de la Musique Variétés le 13 février 2026, les équipes techniques de la Fabrique france.tv seront mobilisées à La Seine Musicale du 11 au 14 février pour l'installation, les répétitions, le tournage et le démontage des équipements.

Compte tenu des contraintes liées à la production et à la disponibilité des artistes, une dérogation est sollicitée pour permettre un plafond de 60 heures maximum sur la semaine 7 (du 9 au 14 février).

Le 15 février sera consacré au repos hebdomadaire.

Les élus ont pris acte, ils demandent la présentation d'un réalisé dès que possible.

⇒ [Lien vers l'avis](#)

• AIDE À MAYOTTE : les élus du CSE Siège ont répondu présents.

En décembre 2024, le cyclone Chido a frappé Mayotte, causant 40 décès, des destructions massives et une forte hausse du coût de la vie.

Les salariés de Mayotte la 1ère ont été particulièrement touchés.

Leur outil de travail a été en partie détruit et ils ont subi des pertes ou des destructions de leur logement, des difficultés d'accès à l'eau renforcées, la nécessité pour certains de se faire soigner en métropole ou à la Réunion, la perturbation de la scolarité des enfants qui a dû être déplacée.

Pour venir en aide à leurs collègues, les élus du CSE de Mayotte se sont mobilisés afin de récolter des fonds. Au total, **134 835 € ont été récoltés dont 89 225 euros, issus de la solidarité des CSE de France Télévisions.**

Cela a permis aux salariés de recevoir une aide exceptionnelle de 1 000 €.

Les salariés qui n'en ont pas encore bénéficié ont jusqu'au 30 novembre 2025 pour en faire la demande ; le solde sera redistribué équitablement.

• S2 LA QUOTIDIENNE : Un projet passé sous silence

Exit « Tout le sport » vive « S2 la quotidienne » !

A l'occasion du déménagement de franceinfo et de l'installation de la chaîne sur le plateau D, TLS déménage : une occasion rêvée pour la direction de faire évoluer le concept sur le plan éditorial comme dans sa dénomination, vive « S2 la quotidienne » !

Une occasion également de réaménager le plateau et les moyens de tournage.

Si l'ambition est louable, dérouler ce projet sans informer ni consulter les élus n'est pas acceptable ! D'autant plus lorsqu'un projet entraîne :

- Un changement de décor qui désormais sera virtuel ;
- L'introduction d'un nouveau matériel avec le bras ARCAM ;
- Un changement de planning (les vacances seront plus courtes) ;
- Un programme de formation (pour les OPV notamment) ;
- Une réduction des effectifs (aujourd'hui 2 éclairos : demain 1 ; actuellement 3 OPV : demain 2).

Ce projet aurait dû être présenté aux élus dans le cadre d'une procédure d'information consultation.

Or ici, ils ont été tout simplement ignorés.

Les élus contestent cette façon de faire de la direction qui consiste à contourner les instances.

Ils rappellent leur attachement à l'entreprise et à son bon fonctionnement, mais également leurs attributions qu'ils ne sont pas prêts d'abandonner.

Ils considèrent que la direction fait entrave à leur mission et votent une résolution pour faire reconnaître et sanctionner ce que la loi considère comme un délit.

⇒ [Lien vers la résolution](#)

● À venir

Prochain CSE Constitutif du Siègle le 9 décembre 2025

Paris, le 19 novembre 2025

Vos élus CSE



► Titulaires :

Michela Law, Sophie Pignal, Frank Ols, Claudine Gilbert, Arnaud Hudelot, Aurélie Schiller, Laurent Debruyne

► Suppléants :

Alexis Du Retail, François Badaire, Malika Aït-Ouakli, Jean-Jacques Buty, Véronique Dalmaz (Vaise)

► Représentant syndical : Georges Pinol